



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/FET.5/1169  
13 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. JEAN BIKOK MBOUMA CONCERNANT LE CAMEROUN  
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle.)

Bikok Mbouma Jean,  
Chef de Village de Sokéllé II  
Canton Bikok - Subdivision Edéa,  
Cameroun

A Monsieur le Président Général de l'O.N.U. à New-York (U.S.A.)

Monsieur le Président Général,

J'ai l'honneur de porter plainte contre les extrémistes dont les noms suivent pour avoir incendié mes 6 cases et avaient enlevé tous mes biens.

C'était le 23 Décembre 1956 qu'ils étaient venus chez moi alors que je me suis rendu à Pouma pour voter, profitant mon absence ceux-ci m'ont causé cette misère, tels que :

1. Mbenjé Gwogon Maurice de Sokéllé II
2. Liiga Liiga Pierre "
3. Bikoo bi Birai "
4. Ngom Alphonse Sokéllé I
5. Kônde Kônde de Song-woga
6. Ngué Ngué de Hegba Pouma
7. Auguste Ndeppe de Lôgnaba
8. Makanda Makanda de Hegba Pouma
9. Pout Bias de Hegba Pouma

Le contenu dans ces cases était le suivant :

La somme en espèces de 50.000 francs, 3 caisses d'habits pleines, 3 autres contenant les assiettes, cuillères et fourchettes, verres à boire, etc. etc., 3 tines d'huile de palme, 1 gros sac de palmistes, 6 paires de chaussures,

4 lits en bois, 10 chaises, 10 marmites en fonte, 4 parapluies, 1 imperméable, 2 casques, 2 chapeaux noirs, 5 matchettes, 2 limes, 1 hâche, 20 (corbeilles et paniers en rotin) toutes mes pièces administratives, les contrats de mariages de mes femmes et filles, 1 guéridon, 1 table et 2 ceinture, ils avaient pour leur ration : 5 chèvres, 5 coqs, 5 poules, ne pouvant citer jusqu'aux petits détails, parce que mes femmes et moi n'avions jamais eu une telle affaire. Toutes les 6 cases étaient complètement incendiées, sous prétexte que je suis chef de Village qui ne veut pas être upéciste et que je suis allé voter.

Je demande une punition très très sévère contre ces brigands, j'ajoute que ce monde conducteur d'Upéciste soit séparé complètement avec nous, pour qu'ils ne puisse plus recontinuer leurs mouvements subversifs pour nous recauser prochainement la mort et la pauvreté.

Je vous prie, Monsieur le Président Général, de bien vouloir me donner un secours pour pouvoir revivre mieux, actuellement j'ai perdu tout ce que j'avais, mes femmes, enfants et moi-même vivons actuellement très malheureux. Sans compter les biens et l'argent en espèces, mais la valeur de 6 cases est grande, je demande un recours auprès de vous et que ces extrémistes soient sévèrement responsable de ce fait, environ la somme de 250.000 francs C.F.A. peut me soulager.

Dans l'attente d'une suite favorable :

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Sokellé II, le 24 janvier 1957

Le Chef Bikok

(signé) illisible

-----